



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le mardi 11 juin 2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 25 JUIN 2024
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 avril 2024
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Présentation par le CME (Conseil Municipal des Enfants) du projet adopté
- 5- Planning des élus pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024
- 6- Dénomination du stade
- 7- Modification du tableau des effectifs du personnel territorial titulaire (3 délibérations à prendre) suite à la :
 - Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe supérieure à 10 % du temps de travail initial y afférent ;
 - Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe supérieure à 10 % du temps de travail initial y afférent ;
 - Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe inférieure à 10 % du temps de travail initial y afférent
- 8- Institution de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction (PREAD) pour l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune de plus de 2 000 habitants
- 9- Adhésion à l'AFL (Agence France Locale)

- 10- Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget Principal Commune
- 11- Adoption du nouveau contrat de concession gaz de la commune de Gargas
- 12- Échange de terrains entre M. Guichard et la commune
- 13- Conventions (2) entre les communes de Gargas et de Saint Saturnin-lès-Apt relative à l'accueil des enfants de Saint Saturnin-lès-Apt à l'ACCEM (Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs) de Gargas
- 14- Demande de subventions au titre du dispositif AAP (Appel A Projet) AVELO 3
- 15- Mise à disposition du logement communal sis 460 avenue des Cordiers au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) – Logement d'urgence pour assurer à toute personne ou famille en détresse un hébergement de courte durée
- 16- Engagement de la commune dans une démarche en faveur de la lutte contre les dépôts sauvages – Candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional proposé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 17- Instauration d'une amende administrative pour sanctionner les dépôts de déchets sur la commune
- 18- Autorisation donnée au Maire de déposer une autorisation d'urbanisme (DP Déclaration Préalable) au nom de la commune pour le projet Restructuration de la façade Nord de l'Hôtel de Ville (nouvelle Déclaration Préalable remplaçant celle déposée qui avait été autorisée par délibération du 7 avril 2021)
- 19- Autorisation donnée au Maire de déposer une autorisation d'urbanisme (PC Permis de Construire) au nom de la commune pour le projet de réalisation de la salle multifonctionnelle du Chêne (nouveau Permis de Construire remplaçant celui déposé qui avait été autorisé par la délibération du 28 septembre 2022)
- 20- Autorisation donnée au Maire de déposer une autorisation d'urbanisme (PC Permis de Construire) au nom de la commune pour le projet de réalisation d'une maison des associations à la place de l'ancienne crèche
- 21- Demande droit de chasse sur les biens appartenant à la commune
- 22- Avenant au MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour l'opération « travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Les Ocres »
- 23- Questions diverses

Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER

